

Châlons-en-Champagne, le 12 juin 2015

L'Inspectrice d'Académie - Directrice
académique des services de l'Éducation
nationale de la Marne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er}
degré du département de la Marne.

Division des Personnels

Objet : Relance postes « plus de maîtres que de classes ».

Réf : 623-06/CB/2014-2015

Affaire suivie par
Catherine BROUSSARD

Téléphone : 03.26.68.61.02
Mail : dp51-2@ac-reims.fr

Cité administrative Tirlet
7 rue de la Charrière

51036 Châlons-en-Champagne
Cedex

Vous trouverez en pièce jointe les instructions concernant la relance des postes « plus de maîtres que de classes » restés vacants à l'issue de la 1^{ère} phase du mouvement.

Les fiches de vœux seront retournées au service du mouvement **pour le vendredi 19 juin 2015 délai de rigueur** (toute fiche de vœux arrivée après cette date sera automatiquement écartée de la suite des opérations du mouvement).



Guylène MOUQUET BURTIN

MOUVEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 1^{er} DEGRE 2015

~~~~~ POSTES PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES

Postes remis au mouvement :

Postes vacants à l'issue de la 1^{ère} phase du mouvement (déjà vacants ou libérés par le jeu du mouvement).

Enseignants concernés :

TOUS les enseignants HORS ENSEIGNANTS NOMMES A TITRE DEFINITIF SUR UN POSTE PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES.

LES CANDIDATURES DES ENSEIGNANTS A TEMPS PARTIEL NE SERONT PAS RETENUES

Modalités d'affectation en cas d'obtention d'un poste :

- Les candidats ayant postulé sur ce type de poste au 1er mouvement et **ayant obtenu un avis favorable de la commission seront prioritaires.**
- Les services de la DSDEN prendront contact avec l'IEN de circonscription des candidats **n'ayant pas postulé** sur un poste plus de maîtres que de classes au 1er mouvement afin que celui-ci porte un avis sur la candidature. Les candidatures qui auront obtenu un avis défavorable ne seront pas étudiées.

ATTENTION : Les candidats qui ont postulé sur ce type de poste au 1er mouvement et **qui ont reçu un avis défavorable de la commission conserveront cet avis pour la relance. Leur candidature ne sera pas étudiée.**

Les affectations seront traitées de la manière suivante : au barème avec priorité aux avis favorables obtenus lors des commissions à la 1^{ère} phase.

Les agents **restés sans poste à l'issue de la 1^{ère} phase du mouvement seront nommés à titre provisoire.**

Les agents **titulaires d'un poste** seront nommés en délégation à l'année sur le poste « plus de maître que de classes » et conserveront ainsi leur poste actuel.

Les enseignants retenus ne bénéficieront d'aucune priorité sur le poste obtenu à la relance lors des opérations du mouvement de l'année suivante.

POSTES « PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES » RESTES VACANTS A L'ISSUE DE LA

1^{ère} PHASE DU MOUVEMENT 2015

NOM DE L'ECOLE	IEN
EE SNCF / A. Gérard REIMS (2043U) – fonctionne pour 1/2 EE SNCF / A. Gérard Reims + 1/2 EM SNCF Reims	REIMS NORD
EM Trois Fontaines REIMS (1231L) – fonctionne pour 1/2 EM Trois Fontaines Reims + 1/2 EM Gilberte Droit Reims	REIMS OUEST
EE Ravel F. d'Esperey REIMS (1487P)	REIMS SUD
EM Mougne Tixier REIMS (1990L) – fonctionne pour 1/2 EM Mougne Tixier Reims + 1/2 EM Dr Roux Reims	REIMS SUD
EM Ravel / F. d'Esperey REIMS (0569S)	REIMS SUD
EE Mougne Tixier REIMS (1229J)	REIMS SUD-EST
EP Condorcet – PARGNY SUR SAULX (2054F)	VITRY
EE Louis Pasteur VITRY (2036L)	VITRY

EXEMPLAIRE DESTINE A LA DSDEN DE LA MARNE A RETOURNER DIRECTEMENT à :

**DSDEN de la Marne – Division des Personnels – Service du mouvement - Cité Administrative Tirlet - 51036
Châlons en Champagne Cédex POUR LE VENDREDI 19 JUIN 2014 DELAI DE RIGUEUR**

Barème :

**FICHE DE VŒUX
RELANCE SUR LES POSTES PLUS DE MAITRES
QUE DE CLASSES**

Nom d'usage :

Prénom :

Nom patronymique :

Date de naissance :

VŒUX SOLLICITES :

RANG VŒUX	INTITULE	CATEGORIE POSTE
01		
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		